

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Aqualyt UniTex Fresh

UFI: KKH0-F0X7-M003-J4UT

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Déodorant pour le linge

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Gehrig Group AG  
Rue: Bäulerwisenstrasse 1  
Lieu: CH-8152 Glattbrugg  
Téléphone: 043 211 56 56  
E-mail: reinigungsmittel@gehriggroup.ch  
Internet: www.gehriggroup.ch

Téléfax: 043 211 56 99

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 251 51 51 (Tel. 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Eye Irrit. 2; H319  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention  
**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**Conseils de prudence**P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient ester heyxlique de l'acide salicylique, 4-tert.-butyl-cyclohexylacétat, 1-(1,2,3,4,5,6,7,7-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthalényl)-éthanone, alpha-hexyl aldéhyde cinnamique, citronellole, ester benzylique de l'acide salicylique, alpha-amyl cinnamique aldéhyde, 2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal, ionone méthyle (mélange)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Aqualyt UniTex Fresh

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 2 de 14

d'isomères), (R)-p-mentha-1,8-diène, acétylcédrène, 2-méthoxy-4-(2-propényl)-phénol, 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

#### **2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 3 de 14

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propane-2-ol			10 - < 15 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
78-69-3	3,7-diméthyl-octan-3-ol			< 1 %
	201-133-9			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
6259-76-3	ester heptylique de l'acide salicylique			< 1 %
	228-408-6			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410			
32210-23-4	4-tert.-butyl-cyclohexylacétat			< 1 %
	Skin Sens. 1B; H317			
54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,7-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthalényl)-éthanone			< 1 %
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410			
101-86-0	alpha-hexyl aldéhyde cinnamique			< 1 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H317 H400 H411			
106-22-9	citronellol			< 1 %
	203-375-0			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
111879-80-2	oxacyclohexadec-12-ène-2-on			< 1 %
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
118-58-1	ester benzyle de l'acide salicylique			< 1 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H317 H412			
122-40-7	alpha-amyl cinnamique aldéhyde			< 1 %
	204-541-5			
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411			
80-54-6	2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal			< 1 %
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H361 H302 H315 H317 H412			
1335-46-2	ionone méthyle (mélange d'isomères)			< 1 %
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			< 1 %
	227-813-5	601-029-00-7		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410			
32388-55-9	acétylcédrene			< 1 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410			
97-53-0	2-méthoxy-4-(2-propényl)-phénol			< 1 %
	202-589-1			
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			
31906-04-4	4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde			< 1 %
	250-863-4	605-040-00-8		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 4 de 14

Skin Sens. 1A; H317
---------------------

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = > 25 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13900 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg	
54464-57-2		1-(1,2,3,4,5,6,7,7-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthalényl)-éthanone	< 1 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
111879-80-2		oxacyclohexadec-12-ène-2-on	< 1 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
80-54-6		2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal	< 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	< 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
32388-55-9		acétylcédrene	< 1 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

**Étiquetage du contenu conformément au ORRChim**

< 5 % agents de surface non-ioniques, substances odorantes (Hexyl cinnamal, Benzyl benzoate, Amyl cinnamal, Butylphenyl methylpropional, Limonene, Eugenol, alpha-Isomethyl ionone, Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde, Hydroxycitronellal, Linalool).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 5 de 14

Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec, Jet d'eau en aspersion.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit lui-même n'est pas combustible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Eliminer en observant les réglementations administratives.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Observer le mode d'emploi.

**Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

**Information supplémentaire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.

Température de stockage conseillée : à température ambiante

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 6 de 14

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température minimale de stockage: 5°C

Température maximale de stockage: 30°C

**Classe de stockage (TRGS**

**510)†2** (liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant)

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	SSC, B	
		400	1000		VLE courte durée		
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	S, SSC	
		14	80		VLE courte durée		

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 7 de 14

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	888 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	500 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	319 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	89 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c./jour
78-69-3	3,7-diméthyl-octan-3-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	2.5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2.75 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	1.25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.68 mg/m <sup>3</sup>
6259-76-3	ester heyxlique de l'acide salicylique			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	20830 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	7.29 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	20830 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	7.29 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	1.25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	12500 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1.29 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.625 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	12500 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2.19 mg/m <sup>3</sup>
106-22-9	citronellol			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	327.4 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	161.6 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	13.8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	196.4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	47.8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 8 de 14

97-53-0	2-méthoxy-4-(2-propényl)-phénol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	36 mg/m³

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
67-63-0	propane-2-ol	
Eau douce		140.9 mg/l
Eau de mer		140.9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg
78-69-3	3,7-diméthyl-octan-3-ol	
Eau douce		0.0089 mg/l
Eau de mer		0.00089 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.0821 mg/kg
Sédiment marin		0.00821 mg/kg
6259-76-3	ester hexylique de l'acide salicylique	
Eau douce		0.000357 mg/l
Eau de mer		0.0000357 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.272 mg/kg
Sédiment marin		0.0272 mg/kg
Sol		0.0542 mg/kg
97-53-0	2-méthoxy-4-(2-propényl)-phénol	
Eau douce		0.00113
Eau de mer		0.000113
Sédiment d'eau douce		0.081
Sédiment marin		0.0081
Sol		0.0155

**8.2. Contrôles de l'exposition**



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Verre oculaire en matière plastique. EN 166

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle  
Epaisseur du matériau des gants: >= 0,1 mm  
Temps de pénétration: <= 480 min  
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

**Protection de la peau**

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 9 de 14

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		Aucune donnée disponible
pH-Valeur:		4.0 - 5.0
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Densité:		1.000 - 1.040 g/cm <sup>3</sup>

**9.2. Autres informations**

aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Gel, Forte chaleur.

Protéger du rayonnement solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 10 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	5840		
	cutanée	DL50 mg/kg	13900		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 25 mg/l		
80-54-6	2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal				
	orale	ATE mg/kg	500		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	IUCLID

**Irritation et corrosivité**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient ester hexylique de l'acide salicylique, 4-tert.-butyl-cyclohexylacétat, 1-(1,2,3,4,5,6,7,7-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthalényl)-éthanone, alpha-hexyl aldéhyde cinnamique, citronellol, ester benzylique de l'acide salicylique, alpha-amyl cinnamique aldéhyde, 2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal, ionone méthyle (mélange d'isomères), (R)-p-mentha-1,8-diène, acétylcédrene, 2-méthoxy-4-(2-propényl)-phénol, 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 11 de 14

N° CAS	Substance		Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h				
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,72	96 h	Pimephales promelas			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	8 mg/l	72 h	Desmodismus subspicatus			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,36	48 h	Daphnia magna			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance		Méthode		Valeur	d	Source
			Évaluation				
67-63-0	propane-2-ol						
	Biodégradation				> 70%	10	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propane-2-ol	0.05
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4,23

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 12 de 14

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMOd)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMOd)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides et lavés abondamment avec de l'eau peuvent être éliminés avec ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 13 de 14

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 40, Inscription 75

**Information supplémentaire**

Les substances suivantes sont allergéniques: parfums

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Classement des liquides pouvant polluer les eaux (CH): classe B (Auto-classification)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

- Flam. Liq: Liquides inflammables
- Acute Tox: Toxicité aiguë
- Skin Irrit: Irritation cutanée
- Eye Irrit: Irritation oculaire
- Skin Sens: Sensibilisation cutanée
- Repr: Toxicité pour la reproduction
- STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aqualyt UniTex Fresh**

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917667

Page 14 de 14

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient ester heyxlique de l'acide salicylique, 4-tert.-butyl-cyclohexylacétat, 1-(1,2,3,4,5,6,7,7-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthalényl)-éthanone, alpha-hexyl aldéhyde cinnamique, citronellol, ester benzylique de l'acide salicylique, alpha-amyl cinnamique aldéhyde, 2-méthyl-3-(4-tert.-butylphényl)-propanal, ionone méthyle (mélange d'isomères), (R)-p-mentha-1,8-diène, acétylcédrène, 2-méthoxy-4-(2-propényl)-phénol, 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Uniquement pour usages industriels. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*